

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-10-4

Séance du vendredi 4 novembre
2016

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALSA RELEVANT DE LA SOLIDARITE,
FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 15 000 EUROS**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la Solidarité, de la Famille, de l'Insertion et du Logement,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion du 21 octobre 2016.
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association ALSA, telle que détaillée dans la liste annexée à la présente délibération et qui fera l'objet d'un versement unique ;

- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 15 000 € sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget 2016, Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité